

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 29 septembre 2015

L'an deux mille quinze et le vingt-neuf septembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES DURIS - FADDI - FRANCES (Suppléante) - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - BARBARO - BONAFE (Suppléant) - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - DADY - GALZIN - JULIE (Suppléant) - LENCOU - MEYSSONNIER - REYJAUD (Suppléant) - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VICENTE.

N° 2015/131

**Objet : Budget Annexe Voirie - Traçage places parking et pose de panneaux pour places handicapées à la Résidence La Grèze :
Mise en recouvrement auprès de la SEM 81**

Monsieur le Président rappelle que l'EHPAD Résidence La Grèze fait actuellement l'objet d'un agrandissement et précise que pour la concrétisation de ce projet la Communauté de Communes a mandaté la SEM 81.

Il expose ensuite que les travaux de traçage des places du parking et la pose de panneaux pour places handicapées ont été réalisés en régie par le personnel du service voirie de la Communauté de Communes pour un coût de 1.227,42 € TTC.

Pour cela, une délibération est aujourd'hui nécessaire afin de pouvoir mettre en recouvrement auprès de la SEM 81 la facturation des travaux détaillés ci-dessus.

Monsieur le Président propose que les membres du Conseil approuvent la mise en recouvrement de ce titre conformément au détail ci-dessous :

- Traçage places de parking et pose panneaux PMR.....1.227,42 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la mise en recouvrement du titre relatif à des travaux de traçage des places du parking et la pose de panneaux pour places handicapées de l'EHPAD Résidence La Grèze à émettre à l'encontre de la SEM 81 sur le Budget Annexe Voirie, comme détaillés ci-dessus,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt
Sous-Préfecture le 30 septembre 2015.



Le Président
Raymond GARDELLE

